



grille extérieure pour fenetre

Par **nino22**, le **27/04/2023** à **19:41**

Bonjour, mon appartement en rez de chaussée se fait squater régulièrement. Je voudrai donc poser une grille de protection au lieu de volets roulants mais la copro ne veux pas sous prétexte que ca ne ferait pas beau. Pourtant je ne ferai pas faire de simples grilles mais de belles grilles décoratives chez un ferronnier et elles seraient peintes en blanc pour etre assorti aux volets des autres copropriétaires. Qu'est-ce que je risque à les faire sans leur autorisations ? Merci pour votre réponse

Par **Visiteur**, le **27/04/2023** à **20:16**

Bonjour,

Avez-vous demandé l'autorisation à l'AG de copropriété (vote à l'article 25) et aussi à l'urbanisme car la façade serait modifiée.

Vous pouvez aussi sans aucune autorisation mettre votre logement sous télésurveillance pour éviter les squatteurs.

Si vous posez les grilles sans autorisation, la copropriété et la mairie peuvent vous obliger à les démonter, avec un astreinte par jour de retard. C'est ballot de dépenser tout cet argent en pure perte.